



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

OCTOBRE 2018

| OBJETS | COMMUNICATIONS |
|--------|----------------|
|--------|----------------|

Séance du 8 octobre 2018

| | |
|-----------------------------------|---|
| Arbres protégés Parcelle n° 46 | La Municipalité autorise l'abattage d'un saule pleureur listé dans le règlement des arbres au numéro 123, avec compensation par une essence autorisée dans les 2 ans. |
| Routes Parcelle n° 438 | Une interdiction de stationner et de circuler sur la propriété a fait l'objet d'une mise à ban qui sera affichée au pilier public. Un panneau d'interdiction sera posé. |
| Routes | Les travaux préparatoires du remplacement du Pont ferroviaire de Bressonnaz seront entrepris depuis le 15 octobre 2018. |
| Eclairage public | La Municipalité a attribué l'installation d'un éclairage public à la croisée entre les chemins La Riaz et Bourg-Dessus. |

Séance du 15 octobre 2018

| | |
|-------------|---|
| Déchetterie | Suite au refus du préavis n° 2018/05 par le Conseil général et de la fermeture du dépôt de gazon sur la parcelle privée n° 282 à l'Ochettaz, la Municipalité décide que les gazons devront être compostés par leurs détenteurs (arts. 13 RLGD et 6 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets). Elle précise que les dépôts en forêt sont interdits (art. 27 de la LF) ainsi que l'élimination dans les sacs à ordures ménagères (art. 8 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets). |
|-------------|---|

Séance du 22 octobre 2018

| | |
|------------------|--|
| Maison communale | La Municipalité a attribué des travaux complémentaires d'étanchéité sur la partie sud-ouest du toit. |
| Routes | La Municipalité délivre 2 permis de fouilles à Swisscom pour des travaux de modernisation de leurs installations entre la halte du bus TL jusqu'au centre du village, en passant par les chemins du Pralin, La Riaz et Bourg-Dessus. |

Séance du 29 octobre 2018

| | |
|----------------------------------|---|
| Constructions Parcelle n° 431 | La Municipalité autorise la tuile anthracite pour la couverture du couvert à camping-car. |
| Constructions Parcelle n° 40 | La Municipalité délivre une autorisation pour l'installation d'un abri de jardin par un locataire dans le coin sud de la parcelle. |
| Forêts | Un entretien de l'étang a été effectué, en accord avec Pro Natura. |
| Forêts | La Municipalité entreprendra une éclaircie dans le perchis de la forêt protectrice communale à la Tuayrette, en accord avec le garde forestier. |
| Finances | La Municipalité adopte le budget 2019 et son préavis n° 2018/07. |
| Police | Le DIS informe de l'entrée en vigueur de l'art. 23 de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940, interdisant la mendicité. |